



Pratiques de neutralité chez les enseignants

Analyse des stratégies professionnelles des enseignants (entretiens)

RÉSUMÉ

Au cours d'une enquête qualitative (2018-2019), nous avons interrogé des enseignants afin qu'ils nous fassent part de situations vécues au cours de leur expérience professionnelle et qui sont en lien avec les religions, les discriminations, l'homophobie ou le racisme. Nous analysons du point de vue sociologique les stratégies d'action qu'ils mettent en place. Nous étudions de quelle manière ils agissent, avec quelles ressources et quelles sont les logiques qui définissent leurs actions. Nous nous intéressons ici à la question de la posture de neutralité prescrite aux agents du service public. De quelle manière cela se traduit-il dans les pratiques professionnelles des enseignants au quotidien ? Nous constatons que l'enseignant se saisit des prescriptions, les intègre et les adapte à sa situation de travail.

Anaïs **BRAY**
Collaboratrice scientifique
CREN,
Université de Nantes

MOTS CLÉS :

stratégie, habitus professionnel, profession, enseignant, lycée, neutralité, laïcité

INTRODUCTION : CADRAGE THEORIQUE ET METHODOLOGIQUE

La notion de neutralité est un des principes définissant l'action du service public français. La neutralité de l'État français, et par délégation des agents publics est un moyen de mettre en œuvre le principe constitutionnel de laïcité¹. La volonté politique de permettre aux citoyens français d'avoir la liberté de conscience et de pouvoir exercer librement leur éventuel culte s'exprime dans la loi de séparation entre la sphère religieuse et la sphère publique, loi du 9 décembre 1905. Cette loi s'inscrit dans la volonté d'atteindre une égalité des droits sans distinction liée à l'appartenance religieuse.

La question du traitement du religieux à l'école de la République n'est pas une problématique récente. En effet l'école républicaine s'est historiquement construite dans une perspective d'émancipation face aux dogmes et au pouvoir catholiques. Pour ce faire l'Église catholique a donc été priée de se retirer de la charge de l'éducation des futurs citoyens français. Jules Ferry, en 1882, rendait laïque l'école primaire publique et gratuite:

La loi du 28 mars se caractérise par deux dispositions qui se complètent sans se contredire: d'une part, elle met en dehors du programme obligatoire l'enseignement de tout dogme particulier; d'autre part, elle y place au premier rang l'enseignement moral et civique. L'instruction religieuse appartient aux familles et à l'Église, l'instruction morale à l'école. (Ferry, 2007, p. 32)

L'instruction et l'éducation morale des enfants seront dès lors assurées par des enseignants laïcs dont la charge du traitement incombera aux familles. Une caisse communale fut instaurée afin d'aider les familles les plus pauvres à scolariser leurs enfants.

Les questionnements autour de la religion concernent originellement la religion catholique dans

sa dimension de domination économique et sociale en son époque. Il est nécessaire de bien situer les enjeux historiques et politiques – entre le pouvoir religieux et le pouvoir politique en France depuis l'Édit de Nantes (1598) – avec l'idée que l'on puisse « détacher la citoyenneté de la religion » (Baubérot, 2010). La loi du 9 décembre 1905 sur la séparation des Églises et de l'État n'est pas anti-religieuse, mais elle sépare les sphères et oblige ses citoyens à en faire autant. La République dans son article premier garantit la liberté de conscience et le libre exercice des cultes, toutefois « la République ne reconnaît, ne salarie, ni ne subventionne aucun culte » (loi du 9 décembre 1905, version consolidée du 21 mai 2019). Les Églises et l'État ne se sont pas séparés brutalement mais suite à un long processus de luttes pour la reconnaissance de conceptions philosophiques humanistes qui prirent forme au cours de débats politiques dans l'hémicycle.

Bien que le principe de laïcité soit constitutionnel depuis 1946, les contours parfois flous de celui-ci suscitent aujourd'hui encore des débats dans l'espace public. La question de la neutralité des agents du service public semble être régulièrement portée sur le devant de la scène politico-médiatique sans être traitée réellement. Les médias abordent plus aisément la question de la laïcité. Des ouvrages ou rapports notent que des manquements aux principes de laïcité dans les institutions publiques ou les entreprises publiques mettraient à mal ce principe. Les gouvernements tentent de solutionner ces « manquements » en légiférant ou bien en instaurant une journée de la laïcité (9 décembre) suite à la recommandation n° 19 du rapport de la commission « Laïcité et Fonction publique » (décembre 2016).

Les récents événements et les prises de position que ces documents (livres, rapports...) ont suscitées nous donnent à voir à quel point les questions autour de la religion sont pré-

1. Pour l'Éducation nationale, voir sur le portail internet Éduscol, l'article « Renforcer le respect de la laïcité et la transmission des valeurs de la République à l'École » et en particulier la liste des textes de référence : « laïcité et neutralité » (https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Valeurs_republicaines/74/9/Textes_reference_laicite_Ecole_1332749.pdf), consulté le 24 novembre 2020.

La notion de neutralité est un des principes définissant l'action du service public français.

2. Selon un sondage WIN/Gallup International, d'un échantillon de 1671 personnes, mené en 2012 en France : 37% des personnes interrogées se déclaraient religieuses, 34% non religieuses, 29% athées convaincus, et 1% ne sachant pas.

gnantes dans le débat médiatique et politique. Et cela dans une société française pourtant sécularisée². Il y a là de quoi s'interroger car sans remettre en cause le fait qu'il puisse y avoir des situations réellement problématiques dans les institutions, y compris à l'école, la question de l'ampleur de tels phénomènes reste ouverte. D'autant plus que dans les discours politiques et au cours des débats médiatiques les confusions et les amalgames sont nombreux.

Nos travaux ne s'inscrivent pas dans la polémique et il ne s'agit pas de montrer qui a raison ou qui a tort. Notre intérêt se porte sur ce qui se passe dans la vie des acteurs qui font notre société. Rencontrent-ils ce genre de situations et comment agissent-ils le cas échéant ?

Le terrain de recherche de notre enquête est le lycée. Il s'agit de porter un regard sur l'activité des enseignants du secondaire non pas à partir des différentes prescriptions qui incombent aux enseignants, mais à partir d'éléments du réel obtenus au moyen d'entretiens réalisés auprès d'enseignants du secondaire et de conseillers principaux d'éducation. Notre travail de recherche se situe dans le cadre de la recherche ReDISCO dirigée par Françoise Lanthéaume à l'université Lyon 2, au sein du laboratoire ECP (<https://redisco.hypotheses.org/>, consulté le 12 octobre 2020).

Nous considérons qu'au-delà des injonctions ou des prescriptions l'enseignant travaille dans un espace social complexe qui le confronte à de multiples situations qui ne sont pas univoques. Ainsi, il est amené quotidiennement à jauger, évaluer, analyser ces situations afin d'y répondre. De ce fait l'enseignant « bricole » avec les ressources dont il dispose et peut parfois s'éloigner du prescrit.

Les travaux et analyses du collectif de recherche ReDISCO sont issus de matériaux collectés par les différentes équipes de recherche, au moyen d'entretiens, auprès de personnels enseignants, dans divers

établissements scolaires du second degré. Il ne s'agit donc pas de désigner ce que l'enseignant du secondaire « doit faire » mais bien de nous intéresser à ce que les professionnels de l'éducation nous disent faire réellement en activité. Nous considérons qu'un témoignage sincère, très descriptif et précis, correspond à la réalité de la pratique de l'enseignant dans une situation donnée, en interaction avec d'autres individus ou groupes. De plus les différents entretiens au sein d'un même établissement permettent de croiser les situations exposées et ainsi de les corroborer.

Nous avons réalisé en 2018 et 2019 une série de dix entretiens auprès d'un échantillon d'enseignants et de personnels de vie scolaire dans un lycée de Loire-Atlantique, afin de recueillir quelques-uns de leurs souvenirs qui évoqueraient des situations en lien avec les religions, les discriminations ou le racisme. Nous avons également transcrit dix entretiens recueillis dans un autre lycée, en Loire-Atlantique également, par notre binôme ; et dix autres entretiens recueillis dans d'autres régions du territoire, éléments qui nous permettent de construire notre réflexion. Il n'est pas prévu que la question de la neutralité soit posée directement au cours de l'entretien ; il est intéressant de voir, dans les entretiens dont nous disposons, si spontanément les enquêtés ont abordé ce sujet ou s'il en est question de manière plus indirecte.

En effet si dans les textes officiels, notamment dans la circulaire du ministère de la Fonction publique en date du 15 Mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique (NOR : RDFF1708728C), la question de la neutralité de l'agent public est clairement définie, dans les entretiens dont nous disposons il est peu question de la « neutralité » ou tout du moins pas de manière explicite.

Voyons pour rappel des exemples de ce que l'institution prescrit à ses agents à ce propos :

« Le fonctionnaire exerce ses fonctions avec dignité, impartialité, intégrité et probité. Dans l'exercice de ses fonctions, il est tenu à l'obligation de neutralité. Le fonctionnaire exerce ses fonctions dans le respect du principe de laïcité. À ce titre, il s'abstient notamment de manifester, dans l'exercice de ses fonctions, ses opinions religieuses. Le fonctionnaire traite de façon égale toutes les personnes et respecte leur liberté de conscience et leur dignité » (Loi no 83-634 du 13 juillet 1983, art. 25, mod. par la loi no 2016-483 du 20 avril 2016, art. 1).

À travers les situations qui nous sont décrites dans les entretiens, nous pouvons porter notre attention sur la question des représentations que se font les enseignants de la posture de neutralité du professionnel. Les situations décrites sont de plusieurs types, certaines sont à l'initiative de l'enseignant : elles découlent de sa programmation et se déroulent exclusivement dans le cadre de la séance programmée. D'autres situations surgissent « hors-contexte » et nécessitent parfois de faire un pas de côté pour être traitées. Nous verrons ainsi des usages que font les enseignants de notre échantillon de la notion de posture de neutralité, au sein de l'espace scolaire.

L'UNIVERS SCOLAIRE COMME VECTEUR DE NEUTRALITÉ

Discipline enseignée et neutralité

Un seul enseignant d'histoire-géographie, qui pratique depuis une vingtaine d'années, utilise le terme de « devoir de réserve » pour désigner ce qu'il considère comme un devoir « absolu dans cette matière-là, en matière de culture politique, en matière également de culture religieuse ». Il aborde les notions de ce qu'il appelle la « culture religieuse » prévues aux programmes.

Je commence toujours par des éléments non pas de catéchisme, mais la base du dogme en expliquant attention si vous y croyez c'est votre droit si vous n'y croyez

pas c'est votre droit/moi je suis pas là pour vous dire c'est bien c'est mal ça regarde chacun/j'ai pas la vérité. » (enseignant d'histoire-géographie).

Cela ne l'empêche pas par ailleurs, dans un cadre privé, de considérer avec un regard critique ce qui lui est demandé de faire, notamment ce qui concerne les programmes. Sa parole publique et sa pensée personnelle sont dissociées au service de l'institution.

Un enseignant de physique-chimie, ayant vingt-deux ans de métier, considère qu'il rencontre peu de situations en lien avec la religion, les discriminations ou le racisme dans sa discipline. Il valide ses enseignements par la caution scientifique, c'est ainsi qu'il prend soin de présenter les évolutions scientifiques majeures, et cite les scientifiques à l'origine de ces évolutions.

C'est toujours pareil tous les ans/on a notre/enfin moi j'ai mon petit discours quand j'aborde des histoires de, autour de/très rapidement/sur Aristote qui mettait la Terre au centre de l'Univers/enfin des choses comme ça mon petit discours pour parler des religions ça passe comme ça...

Je dis que les idées d'Aristote sont restées pendant 10 siècles et ont prédominé les sciences et puis que, parce que le soleil était à l'infini, c'est Dieu l'infiniment grand, etc., et puis quand des scientifiques ont voulu penser et s'attaquer à ça ils se faisaient couper la tête par les religieux quoi et en l'occurrence effectivement là cette religion cette idée de Dieu elle est dans d'autres religions donc les religions font du mal, en gros c'est pas que... bah voilà... et puis de tout temps... (enseignant de Physique-Chimie)

Ainsi, des notions délicates à aborder peuvent être neutralisées au moyen de la culture scientifique scolaire et/ou grâce à la pluralité des points de vue qui sont présentés aux élèves. La culture scientifique liée à la discipline enseignée offre un cadre légitime à une posture neutre et peut permettre aux enseignants de proposer un enseignement critique en mettant en œuvre les programmes institution-

nels. La posture de neutralité semble alors surtout liée à l'appartenance disciplinaire. La discipline cadre les règles de l'art de la profession. Cela dit, les interprétations de la notion de neutralité semblent différentes chez ces deux enseignants, car dans les propos tenus, on perçoit la limite de la mise en œuvre de la neutralité de la part de l'enseignant de physique-chimie.

Neutralité et égalité scolaire

Une professeure de français quant à elle exprime une forme de neutralité pensée en lien avec l'espace scolaire : elle nous explique qu'elle observe une opposition entre le monde scolaire et le monde extérieur. Elle considère l'école comme un espace sanctuarisé au sein duquel « on peut espérer une forme d'égalité, c'est un espace un peu préservé » ; elle compare cet espace à un extérieur où il en serait autrement : « quand ils seront dehors ce [ne] sera pas la même sensation pour eux ». Elle s'inscrit dans une « logique civique » (Derouet, 1992) : l'école est pour elle l'institution où

subsiste encore une forme d'égalité qu'il est nécessaire de préserver.

DES CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES COMME RESSOURCES A L'ACTION

Par contraste, dans certaines situations les enseignants nous disent utiliser leur appartenance religieuse (réelle ou supposée) comme une ressource qu'ils perçoivent comme adéquate dans le cadre de leurs situations de travail. Nous retenons ici deux exemples sachant que ces deux professionnels agissent avec des finalités différentes.

Premier exemple. Au cours de l'entretien, un professeur d'EPS en lycée nous parle de la proximité qu'il a avec certains de ses élèves du fait de sa religion : il est musulman. Il utilise cette similarité religieuse comme une ressource dans son cours d'EPS, ce qui lui permet d'entretenir des relations privilégiées avec ses élèves et de faciliter le dialogue.

Et est-ce que vous, votre culture d'origine, votre connaissance de la religion musulmane vous apparaît comme une ressource pour pouvoir discuter avec eux ?

Pleinement, puisque je jeûne en même temps qu'eux. (enseignant d'EPS)

Toutefois il nous raconte avoir refusé de mettre cette « facilité », qu'il reconnaît pourtant par ailleurs, au service de la demande de sa hiérarchie

d'intervenir auprès des élèves après les attentats contre les journalistes de Charlie Hebdo.

Et est-ce que vous, vous êtes éventuellement une ressource pour les autres enseignants ?

Non et je ne souhaite pas l'être.

Donc vous, vous avez...

Elle me prenait un peu comme un garant d'une laïcité/ un rôle que je voulais pas jouer/ Elle me prenait comme le petit beur de service/ je ne voulais pas jouer ce rôle-là/ Et il y avait cet effet de stigmatisation/ je prenais à part un groupe d'élèves d'origine/ Il se passe quoi ? ils sont français pour moi. (enseignant d'EPS)

Ce qui se joue en classe n'est pas toujours aussi explicite, comme le montre le cas d'une enseignante d'économie-gestion dans un lycée professionnel. Elle nous raconte de

quelle manière les élèves ont découvert qu'elle était d'origine tunisienne, simplement en voyant un porte-clefs lui appartenant portant la mention Tunisie.

Par contre sur tes origines est-ce que c'est dit publiquement ou ils t'ont demandé ?

Ils ont vu/ils ont compris/un jour ils ont vu un de mes porte-clefs/ils ont vu que j'étais d'origine tunisienne alors à chaque fois qu'il y a un match de foot/ah Madame il y a Tunisie/c'est mignon ils m'attaquent pas/voilà c'est mignon/c'est pas méchant. (enseignante d'économie-gestion)

Son discours face aux élèves ne concerne pas explicitement son appartenance religieuse, mais elle joue d'une forme de proximité culturelle et religieuse pour faire passer des messages de tolérance à ceux-ci et notamment à l'égard des croyances religieuses. Dans la mesure où certains de ses élèves la considèrent comme musulmane (religion suppo-

sée donc) du fait de la présence de ce porte-clefs « Tunisie », elle s'autorise à intervenir en classe, comme cette fois où reprenant un élève, qui tenait des propos qu'elle juge inappropriés en cours, elle en vient à expliquer que l'on retrouve des personnages similaires dans le Coran et dans la Bible, comme Jésus par exemple.

Et là ce matin c'était/on parlait de quoi/ah oui ils étaient en train de jurer/wallah wallah wallah/je leur dis, mais arrêtez de jurer. Il fait/ouais Madame même les catholiques ils jurent wallah/et j'ai dit les catholiques les athées tout le monde/de toute façon vous êtes aussi un peu catholique/il me dit non je suis pas catholique/je lui dis bah si vous croyez en Jésus/il me dit non c'est Issa/je lui dis bah Issa c'est le nom arabe pour Jésus donc vous croyez en Jésus point et là il a plus rien dit, mais faut de la connaissance hein/il y a un gros problème de connaissance des religions/il y a un gros problème de connaissance des cultures et je trouve que ça manque/moi j'étais à 100 % pour qu'on mette des cours d'histoire religieuse/et on en a eu/et on a tous appris énormément de choses les uns les autres de tout ça. (enseignante d'économie-gestion)

Elle inscrit cette remarque dans sa propre définition de la religion, car elle croit à une coexistence religieuse pacifique. D'après elle il n'y a qu'une seule religion. Sans parler de manière directe et explicite de ses convictions à sa classe elle tente de transmettre des messages en s'appuyant sur une forme non explicite de connivence religieuse. À ce titre elle

définit sa posture de neutralité en s'appuyant sur ses propres croyances et ses expériences pour justifier son intervention.

En revanche elle traite également par ce biais des problématiques sociales comme la discrimination fille-garçon. Elle s'appuie alors sur la nécessité de garantir l'égalité des droits au sein de l'institution scolaire.

Il y en a un un jour qui dit/ouais une fille ça se fait pas ça sort pas avec un noir une arabe/je fais pardon donc là j'ai repris je laisse rien passer ce genre de choses en fait je peux pas enfin moi mon engagement personnel vis-à-vis de ça.

Et t'as repris comment ça ? Par exemple une arabe ça peut pas sortir avec un black c'est ça ?

Ouais une arabe ça sort pas avec un noir et bah je l'ai repris je lui ai dit ah bon pourquoi ? / Il me dit ouais parce que nous Madame les filles dans notre culture elles sortent pas avec des garçons/ ah mais ça vaut aussi pour les garçons aussi je crois non ? / Et il a dit ouais ouais ouais, mais non. / Je fais c'est pour les deux ce qui vaut pour l'un vaut pour l'autre c'est une égalité entre les gens qu'il y pas/ et je pense en fait à chaque fois je les remets là dedans/ je les braque pas/ je les remets là dedans et je leur dis de toute façon vous êtes dans un lycée laïc la religion n'a pas lieu d'être ici quoi. / Ouais, mais chez nous ça se fait pas/ et on reste là dessus. (enseignante d'économie-gestion)

Sans parler à sa classe de manière directe et explicite de son devoir de garantir l'égalité, elle traite immédiatement le sujet de l'égalité femmes/hommes qui pose problème à ce moment-là dans sa classe, sans évitement. Elle mêle ses engagements et croyances personnels aux objectifs de son métier.

Cependant, la question de la neutralité ne réside pas uniquement dans le fait de ne pas « montrer » une quelconque appartenance religieuse ou politique aux usagers du service public. Il s'agit aussi de traiter « de façon égale toutes les personnes et respecte [r] leur liberté de conscience et leur dignité ». Pour comprendre la complexité du monde social, chacun l'appréhende en effectuant des opérations de catégorisations. Or, sur ce point les représentations et les stéréotypes qui s'en dégagent sont parfois tenaces. De manière inconsciente, les professionnels peuvent procéder à des étiquetages de leurs élèves en

leur attribuant des caractéristiques supposées à partir d'une identité, origine ou religion supposées.

D'autres situations concernent le racisme perçu par les enseignants, avec également des phénomènes de catégorisation de ce type. Une enseignante d'économie-gestion organise un débat argumenté, dans le cadre du programme, autour de la possibilité de mettre en place une écotaxe. L'enseignante nous précise le contexte de la mise en place de ce débat en classe et précise que la thématique avait été relancée par les actions des Gilets jaunes. Au cours de la discussion, un élève suggère de « taxer les entreprises étrangères ». L'enseignante considérant cette remarque comme raciste a alors décidé de recadrer le débat. Elle nous explique qu'elle intervient toujours lorsque les élèves ont des propos politiques dans le but de maintenir le cadre de neutralité politique.

Il y a un élève que j'ai dû reprendre/c'est pas évident/c'est qu'il partait sur un débat un peu/faut taxer les entreprises étrangères en France/et là du coup je me suis dit faut que je fasse attention aussi à rétablir/je voyais pas trop ce qu'il voulait dire et.

Mais vous devinez quelque chose ?

Oui je me suis dit que c'était des propos un peu/pas te —/enfin peut-être faire la différence entre les Français d'un côté et les autres (SDIA) et ça bon à chaque fois je pense qu'il faut qu'on/faut essayer de nous/enfin je pense qu'il faut qu'on réagisse par rapport à ça, mais faut trouver à chaque fois

Vous voulez dire un argument qui aurait pu venir plus du Front enfin du Rassemblement national, un peu ça ?

Bah oui pour moi ça faisait un peu ça et je voulais

C'est-à-dire ça vous gêne ça le ?

Ouais.

[enseignante d'économie-gestion [2]]

Dans cette situation l'enseignante présuppose que ce type de remarque relève de l'appartenance à un courant d'idées ou du moins de prosélytisme d'idée issu d'un parti politique qu'elle déclare désapprouver. Au nom d'une certaine forme de neutralité (qui en France est souvent comprise comme politique et religieuse³). Elle décide donc d'intervenir au nom d'un « nous ».

LE COLLECTIF POUR AGIR

Dans un établissement, pour contrebalancer la solitude parfois éprouvée au sein de la classe, il y a des espaces où l'on peut rencontrer des formes de collectif. Se retrouver autour d'un café dans une salle des professeurs permet des échanges, une prise de recul et une mise en débat sur des pratiques ou habitudes professionnelles.

Au cours de notre enquête nous avons

3. Cf. les circulaires signées par Jean Zay du 31 décembre 1936 sur « l'absence d'agitation politique dans les établissements scolaires » et du 15 mai 1937 « interdisant le prosélytisme religieux » : http://classes.bnf.fr/laicite/references/Circulaire_de_Jean_Zay_1936.pdf, consulté le 19 octobre 2020.

constaté que dans certains établissements des collectifs de travail peuvent s'organiser, lorsque plusieurs conditions favorisant ce collectif sont réunies. Nous examinerons le cas du collectif interdisciplinaire créé autour de la section Sciences et technologies du management et de la gestion (STMG) au sein d'un lycée. Au départ il fut question de communiquer autour de la gestion de ces classes, car de nombreux personnels ou professeurs se plaignaient de difficultés d'enseigner au sein de celles-ci. Il s'agissait donc pour eux de trouver des solutions. L'une des propositions issues de ces temps de réflexion collectifs fut de favoriser la création de lien entre les élèves et également entre élèves et enseignants, et ce dans le but de les motiver. Pour ce faire les enseignants volontaires ont coopéré autour de projets favorisant la co-construction de séquences transversales et décidèrent d'organiser une journée d'intégration. Nous avons pu interroger des professeurs membres du projet collectif « Journée d'intégration des Premières STMG ». Cette sortie pédagogique intégrait trois disciplines :

- EPS avec la sortie canoë ou bateau
- Économie-gestion avec la visite d'une entreprise
- Lettres avec la visite d'un musée.

De manière générale le collectif STMG travaille sur des séquences interdisciplinaires communes (par exemple : une auteure étudiée en parallèle en littérature et en économie-gestion, deux approches différentes d'une même œuvre littéraire).

L'intelligence collective qu'ils peuvent déployer grâce à l'heure dont ils disposent périodiquement pour se réunir permet de gérer bien des situations. Cette réunion hebdomadaire est un moyen d'échanger sur leurs pratiques, de se questionner sur celles-ci et de les ajuster. Cela leur a permis par exemple d'anticiper les problématiques liées à l'obligation de passation d'un test d'aisance aquatique pour la sortie canoë. Malgré toutes les précautions prises par les enseignants (prévenir en amont, appeler la piscine

municipale pour se renseigner sur le coût et les possibilités de passer ce test) ils ont constaté que certaines jeunes filles ne s'étaient pas rendues à la piscine pour obtenir cette attestation. Les enseignants ont su répondre à ce problème, au moment même de la sortie, en proposant comme alternative une sortie en bateau.

La question de la neutralité en lien avec la nécessité de maintenir l'égalité de tous les élèves à participer à une sortie pédagogique peut alors être débattue collectivement comme ce fut le cas pour une élève souhaitant faire le voyage en Allemagne. Cette élève a demandé si elle pouvait conserver son voile pendant ce voyage. Elle a été autorisée à venir et le collectif enseignant lui a permis de garder son voile dans certains cadres (par exemple lors du petit déjeuner collectif) et pas dans d'autres. Il y a eu une forme de négociation : dans les lieux de visite le voile lui était interdit et dans la rue ou à l'hôtel ainsi que dans les transports en commun, elle pouvait le conserver. Une enseignante semble comprendre qu'il s'agit d'un accommodement, mais exprime ne pas s'en satisfaire tout à fait. Pour autant elle a suivi la décision collective.

CONCLUSION

Nous avons vu comment, collectivement ou individuellement, les enseignants savent user des ressources dont ils disposent, pour agir dans des situations quotidiennes sans cesse renouvelées. Lorsque, individuellement, le professionnel pense qu'il lui manque une ressource pour répondre immédiatement au traitement d'un sujet, il peut différer ou diluer le traitement du problème afin de solliciter le collectif ou le référent hiérarchique. Il questionne alors des personnes-ressources pour répondre à ses interrogations. C'est ainsi que des enseignants pourtant habitués à travailler seuls savent ponctuellement solliciter leurs collègues et/ou proviseurs, comme dans l'exemple

précédent où il s'agissait de faire le point sur la réglementation en vigueur en termes de port du voile dans le cadre des voyages scolaires.

La notion de neutralité est pensée par certains professionnels en lien avec celle d'égalité. Nous notons toutefois que malgré une conscience, parfois très documentée, des problématiques liées aux « ségrégations scolaires » vécues par les élèves (Merle, 2012), notamment grâce à la diffusion et la vulgarisation d'analyses scientifiques issues du champ des sciences sociales, certains enseignants ont tendance à attribuer des *étiquettes* à leur

public et à agir en fonction de celles-ci. Ces étiquetages peuvent être le fruit de catégorisations utiles (heuristicques), de représentations stéréotypées et/ou de généralisations. Par ces étiquetages ils attribuent principalement des caractéristiques en termes de capacité de travail, liées aux catégories socio-économiques des élèves qui sont généralement dépendantes de la filière qu'ils fréquentent. Il convient d'être vigilant dans l'exercice de sa fonction, car ces caractérisations peuvent entraîner des attitudes discriminantes, voire créer un « effet Pygmalion » ■

BIBLIOGRAPHIE

Baubérot, J. (2010). *Histoire de la Laïcité en France*. Paris : PUF.

Sources : Circulaire du 18 mai 2004 (NOR : MENG0401138C).

Sources : Circulaire de la Fonction publique en date du 15 Mars 2017 relative au respect du principe de laïcité dans la fonction publique (NOR : RDFF1708728C),

Sources : Conseil national d'évaluation du système scolaire (CNESCO) (2016). *Inégalités sociales et migratoires. Comment l'école amplifie-t-elle les inégalités ?* Rapport scientifique rédigé sous la direction de N. Mons et J.-F. Chesné.

Sources : Décret n° 2014-940 du 20 août 2014 (NOR : MENH1407664D).

Derouet, J.-L. (1992). *École et justice*. Paris : Métailié.

Ferry, J. (2007). Lettre aux instituteurs. Dans F. Guizot, J. Ferry et J. Jaurès, *Lettres aux instituteurs* (p. 30-52). Paris : Calmann-Lévy.

Sources : France (2016). *Laïcité et Fonction publique*. Travaux de la commission présidée par Émile Zuccarelli, <https://www.fonction-publique.gouv.fr/files/files/publications/rapports-missionnes/Rapport-Laicite-et-Fonction-publique.pdf>, consulté le 13 octobre 2020.

Inspection générale de l'Éducation nationale (2016). *Séminaire des Doyens. Valeurs de la République et Laïcité*, <https://www.education.gouv.fr/valeurs-de-la-republique-et-laicite-rapport-igen-8162>, consulté le 13 octobre 2020.

Merle, P. (2012). *La ségrégation scolaire*. Paris : La Découverte.